



ARRETE MUNICIPAL N°22/2016

OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
VC N°3 Chemin du Gué

Commune d'AUBIGNOSC
04200

www.aubignosc04.fr
mairie.aubignosc@wanadoo.fr
04 92 62 41 94
Fax : 04 92 62 50 48

Le maire de la commune d'AUBIGNOSC,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-1 et suivants ;
Vu le Code Pénal, notamment son article R 610-05 ;
Vu le Code de la voirie Routière
Vu le Code de la Route,

---- Vu l'arrêté du 24.11.67 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

--- Vu la demande de l'entreprise AZUR TRAVAUX (6 allée des Tilleuls, 04200 SISTERON) en date du 29 juin 2016 exécutant des travaux sur une armoire d'ERDF

--- Considérant que la circulation doit être règlementée sur la voie communale n°3 « chemin du gué » (pompage de la Condamine) pendant la durée des travaux de remplacement de cette armoire.

ARRETE :

Art. 1er. – Période d'intervention : du 11 au 15 juillet 2016, la circulation sur le chemin du Gué sera règlementée, eu égard à l'étroitesse de la chaussée, au droit des travaux effectués par l'entreprise AZUR TRAVAUX afin de pallier les risques d'accidents. Elle se fera par alternat. La vitesse est portée à 30 km/h sur 50 m.

Art. 2. - La signalisation du chantier tant avancée que de position est de la responsabilité du pétitionnaire chargé des travaux. Elle sera mise en place, entretenue et déposée par celui-ci en la forme de « rubalise » dès la tombée du jour, de barrières munies de rétroréfléchisseurs.

La signalisation sera posée sur supports fixes dans les cas suivants :

- Persistance du danger la nuit ou le week-end
- Chantier de plus de quinze (15) jours

Art. 3. – La signalisation devra être en permanence adaptée aux différentes phases du chantier. Elle sera déposée par le pétitionnaire chargé des travaux dès qu'elle n'aura plus d'utilité.

Art. 4. – Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie de Château-Arnoux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera affichée en mairie et transmise à :

- La brigade de gendarmerie de Château-Arnoux
- Les Pompiers de Château-Arnoux
- Le SMIRTOM
- La mairie de PEIPIN
- Affichée à chaque extrémité du chantier.

Fait à AUBIGNOSC, le 04 juillet 2016.

Le maire,
R. AVINENS

